



Envoye recommande a mon vendeur

Par **elisa300**, le **17/03/2019** à **16:49**

Bonjour,

- Le mois dernier j achete une voiture d occasion 3500e a un particulier
- CT defavorable realise juste avant la vente
- Il me dit les reparations sont effectuees par lui et son pere il reste juste 2-3 bricoles à faire mais il na pas le temps de sen occuper, naive je dis ok j achete la voiture. Par exemple il y a un support moteur HS il me montre un bout de plastique et me dis voyez c est repare.
- A la contre visite surprise la voiture ne passe pas, il s est moque de moi le support moteur n avait rien a voir avec ce qui ma dit! Aussi il devait faire le reglage des phares il ma dit l avoir fait mais non! Il ma aussi dit avoir fait l entretien courant mais c est egalement faux.
- Bilan 500e de frais a prevoir + prix d un nouveau passage au CT
- Bien sur il ne veut rien savoir
- J ai tous les echanges de sms ou il affirme avoir repare le support moteur, regle les phares + revision...

Vous allez me dire je suis naive je me suis faite avoir il n y a rien a faire. Je suis d accord et je n irai pas en justice pour 500e. Je vais quand meme envoyer un recommande pour lui faire peur pour qu il prenne une partie des frais en charge qui ne tente rien na rien. Je ne veux pas qu on me juge sur ma naivete mais juste sil vous plait pouvez vous me dire quel article de loi je peux mettre dans mon recommande?

Je veux lui rappeler qu il ma affirme avoir effectue les reparations (preuves a lappui des SMS)

Au pire je perds le prix dun recommande. Je veux juste de laide pour savoir quel article utilise manifestement il a vu que je ne connais rien et il m a raconte nimporte quoi!

merci bon dimanche

Par **Visiteur**, le **17/03/2019** à **17:48**

Bonjour

Evoquez dans votre lettre la garantie légale de conformité de la chose vendue et la garantie des vices cachés, sujets qui vous permettent de saisir le juge de votre litige, auprès du tribunal d'instance (celui qui est compétent pour les litiges inférieurs à 4.000 euros).

Par **elisa300**, le **17/03/2019** à **18:46**

Tres bien merci!

Par **Elisa3000**, le **18/03/2019** à **02:15**

Bonsoir. Autre chose il s'est engagé juste avant la vente par écrit à me fournir sous 15 jours toutes les factures d'entretien du véhicule ainsi que la facture de la distribution. C'est noté sur le contrat de vente que sous 15 jours il m'enverra toutes les factures (il a déménagé et devait récupérer les factures chez son ancien garagiste). Pour ça aussi il fait le mort et je ne suis même pas sûr que la distribution soit réellement changée. J'utilise le même article de loi?

C'est inscrit sur le contrat de vente que "le vendeur s'engage à fournir sous 15 jours les factures liées au véhicule notamment celle de la distribution changée par un professionnel". C'était une condition claire pour mon achat que le vendeur me donne les factures. Il était d'accord mais maintenant il me dit qu'il a l'argent donc il s'en moque. Ça m'arrangeait d'avoir le véhicule tout de suite et il était d'accord de m'envoyer les factures donc si il y a un article spécifique pour ça aussi je l'ajoute dans le recommandé.

Merci MAITRE

Par **janus2fr**, le **18/03/2019** à **06:56**

[quote]

Evoquez dans votre lettre la garantie légale de conformité de la chose vendue et la garantie des vices cachés,

[/quote]

Bonjour,

Garantie des vices cachés, oui, garantie légale de conformité, non, le vendeur est un particulier !

Par **Elisa030**, le **18/03/2019** à **19:45**

Bonsoir je suis perdue.

Pour les réparations notées sur le contrat de vente qui sont fausses j'invoque quel article?

Il a quand même menti puisque les réparations ne sont pas faites ce n'est pas un professionnel je suis d'accord mais c'était convenu avant la vente et sur le contrat la liste des

reparations effectuees.

Pour les factures qu'il s est engage a m envoyer sous 15 jours (la aussi note sur le contrat de vente) j invoque quel article?

Merci d avance MAITRE